



Chers Parents, chères Familles, chers(es) Elèves, de Maizières, Ernes et Rouvres,

L'école s'est terminée vendredi dernier le 5 juillet après une année scolaire bien remplie. La rentrée aura lieu le lundi 2 septembre à 9h et vous trouverez dans la note ci-après toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin.

En 2024/2025, le SIVOS continue sa lutte au jour le jour contre le dérèglement climatique. Retenons pour la rentrée que :

- 1) La **rénovation énergétique de l'école** a commencé. La chaudière est remplacée par une PAC air/eau, les classes et la salle de sieste s'équipent de volets roulants et les ampoules et néons sont remplacés par des leds. Dans le bâtiment modulaire, une PAC air/air est également installée et produira chaleur et fraîcheur. Des poubelles de tri seront installées dans chaque classe.
- 2) Pour **utiliser moins de plastiques**, nous demandons à notre fournisseur de repas de ne plus livrer de fromages, gâteaux, desserts en portions individuelles et sous plastique. Nous recevrons tout en vrac à découper et à distribuer aux enfants dans nos propres contenants.
- 3) Malgré cela, les **tarifs de la cantine augmentent de 10 centimes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024**. Nous ne faisons que répercuter l'augmentation de Dupont Restauration. Le repas sera facturé désormais à 4€50 par jour, le repas occasionnel passe à 4€95.
- 4) Le **gouter sans déchet** se poursuit cette année et **devient obligatoire** pour les enfants inscrits à la garderie du soir. Toutes les informations sont en page 9 et 10.
- 5) Nous n'avons pas encore réussi à mettre en place un **accompagnement au travail scolaire** des CE / CM pendant la garderie du soir en raison de difficultés de recrutement. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes candidat ou si vous connaissez une personne intéressée !

Les élu.es et agents du SIVOS MER, vous remercient de votre soutien et votre engagement à leurs côtés. Ce lien de confiance est important entre nous pour mener à bien notre mission et répondre à vos attentes.

Nous saluons également le travail de l'association des parents d'élève et sa Présidente, Fanny Vaillant-Lefranx pour son dynamisme et son soutien actif aux projets de l'école.

Soyez assurés de tous nos efforts et de notre mobilisation constante au service des enfants et de l'école de nos trois communes,

Au plaisir de vous retrouver et d'accueillir les nouveaux élèves et leur famille à la rentrée,

L'équipe du SIVOS MER

## Qu'est-ce que le SIVOS MER ?

C'est le **Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire**.

C'est le regroupement de nos trois communes MAIZIERES, ERNES et ROUVRES pour l'organisation des services de la vie scolaire. Il prend en charge les fournitures scolaires et informatiques des quatre classes, la cantine et la garderie du matin et du soir, les activités périscolaires, le ménage des écoles et du réfectoire, le transport scolaire. Ces tâches sont assurées par l'équipe des agents du SIVOS MER encadrée de leurs élu.es que vous connaissez bien :



Bruno, Coralie, Isabelle, Valérie, Sabine, Maryvonne et Larissa

Le SIVOS MER assure toutes les dépenses d'électricité, eau, chauffage, assurances, entretien des bâtiments scolaires ainsi que la gestion administrative et financière de l'ensemble. Son siège social est situé à la mairie de Maizières, 38 rue du Major Styffe. Le secrétariat syndical est assuré par Marie-Agnès VILLAIN depuis janvier 2022.



Marie-Agnès VILLAIN

## Comment est-il financé ?

Ce sont les mairies de nos trois communes, donc nous tous, qui assurent le financement du SIVOS en fonction :

- du nombre d'enfants scolarisés par commune
- du nombre d'habitants par commune

## Comment et quand fonctionne le SIVOS MER ?

Le SIVOS MER vous accueille à la mairie de Maizières  
**les lundis et jeudis de 10h à 12h**

## Pour nous joindre :

Secrétariat 02 31 90 82 38      Présidence 06 82 39 21 46

**Mail** [sivos.mer@laposte.net](mailto:sivos.mer@laposte.net)    **Site web** <https://maizieres14.fr/tout-age/sivos-mer/>

Le Bureau du SIVOS est composé de

Prénom - Nom	Fonctions
Sabine GUICHET-LEBAILLY	Présidente / Conseillère municipale de MAIZIERES
Nathalie POTEL	Vice-Présidente / Conseillère municipale de ROUVRES
Bruno MONIN	Vice-Président / Conseiller municipal de ERNES
Tony ALIMECK	Membre titulaire / Maire de MAIZIERES
Xavier LAMANDE	Membre titulaire / Maire de ERNES
Jean-Louis AMBLARD	Membre titulaire / Maire de ROUVRES
Guytaine BUQUET	Suppléante / Conseillère municipale de ERNES
Karine BREHAM	Suppléante / Conseillère municipale de MAIZIERES
Fanny JOUANNE	Suppléante / Conseillère municipale de ROUVRES
Emeline VALOGNES	Suppléante / Conseillère municipale de MAIZIERES
Pauline de JOYBERT	Suppléante / Conseillère municipale de ROUVRES



## L'ECOLE

### Accueil des enfants

**La rentrée a lieu le lundi 2 septembre à 9h.**

**Les arrivées des petites et moyennes sections de maternelles se font de manière échelonnée, PS à 9h et MS à 10h.**

Les enfants arrivent et entrent dans la cour de récréation par la grande grille, chemin de la Butte à Maurice, celle qui monte le long du bâtiment mairie/salle des fêtes et par le nouveau portillon mis en service en 2023 au niveau du parking du haut pour les parents qui y garent leurs véhicules.

***Pour rappel ce parking est public et destiné aux parents et usagers de l'école, quand toutes les places sont prises rue du Major Styffe.***

Le petit portillon de la rue du Bois de la coupe sert à déposer ou venir chercher les enfants quand il y a des retards, des rendez-vous et pour accéder aux bus scolaires.

***Nous vous rappelons l'importance de ne pas rester sur la chaussée devant la grande grille afin de sécuriser les rentrées et sorties des enfants et ne pas gêner la montée et descente des véhicules entre le parking du haut et la rue du Major Styffe. Installez-vous dans le sas d'entrée, à 16h30, elle est ouverte spécialement pour vous permettre d'entrer dans la cour sans gêner la circulation.***

***Les arrêts « minute » moteur allumé, pour descendre ou faire monter les enfants rue du Major Styffe comme Chemin de la Butte à Maurice sont INTERDITS.***

### Les classes

1 – PS, MS et GS

2 – GS et CP

3 - CE1 et CE2

4 – CM et CM2

### Les maitresses

En cours de nomination, ATSEM Isabelle THEVENIAUD

Alécia LEPAS, accompagnatrice Larissa GUERARD

Audrey YVINEC, Directrice, Florine FERDINAND,  
décharge de direction le lundi.

Cécile BULOT, AESH Soizic LOISEAU

Brigade remplaçante : Mélissa BERTRAND

## Inscription des enfants

Pour inscrire votre enfant à l'école et aux services proposés par le SIVOS, vous devez retirer un dossier à la mairie de Maizières avant la rentrée scolaire ou au moment de l'inscription de l'enfant à l'école, puis nous retourner la fiche de renseignement et le règlement intérieur, complétés et signés, avec **les pièces justificatives demandées**.

**Le dossier d'inscription peut aussi se télécharger sur le site de la commune de Maizieres sur <https://maizieres14.fr/tout-age/sivos-mer/>**

Vous pouvez ensuite déposer le dossier dans la boîte aux lettres de la mairie ou directement auprès de la secrétaire de mairie, aux heures d'ouverture. Le SIVOS vous délivrera alors un certificat indispensable pour l'inscription à l'école.

Rappel pour les plus petits : ***Les enfants nés en 2021 qui rentreront à l'école en septembre 2024 doivent être inscrits entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 juin 2024.***

Pour constituer le dossier de votre enfant, merci de préparer :

- Votre livret de famille ou une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant ou tout document prouvant son identité et sa filiation,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Le carnet de vaccination attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication,
- Une pièce d'identité du tuteur légal et l'attestation du Conseil Départemental pour les enfants en famille d'accueil.

Pour les enfants scolarisés précédemment à l'extérieur, merci de nous remettre le **Certificat de radiation** délivré par le dernier établissement fréquenté.

Une fois l'inscription au SIVOS effectuée, vous devrez contacter la directrice de l'école afin de fixer un rdv pour finaliser l'inscription.

02.31.90.25.84 ou sur [ce.0140337r@ac-caen.fr](mailto:ce.0140337r@ac-caen.fr)

## Vacances scolaires 2024/2025

L'Académie de CAEN dont nous faisons partie est en **ZONE B**.

Vacances	1 <sup>er</sup> jour de vacances	Jour de rentrée
<b>Toussaint 2024</b>	Samedi 19 octobre	Lundi 4 novembre
<b>Noël 2024</b>	Samedi 21 décembre	Lundi 6 janvier
<b>Hiver 2024</b>	Samedi 8 février	Lundi 24 février
<b>Printemps 2024</b>	Samedi 5 Avril	Lundi 22 avril
<b>Vacances d'été 2024</b>	Samedi 5 Juillet	

Pour toute autre information concernant l'école, nous vous renvoyons à la note d'informations de rentrée 2024/2025 qui sera envoyée par la directrice Madame Audrey YVINEC, début septembre, dans les cahiers de liaisons des élèves.



## LA CANTINE

La pause-déjeuner est importante pour les enfants, c'est le moment de se restaurer, de jouer, de se reposer avant de reprendre la classe l'après-midi.

La cantine est installée dans la salle polyvalente de la commune de Maizières et fonctionne tous les jours d'école, hors jours fériés et jours de grève.

Les enfants traversent la cour de récréation pour la rejoindre.

Le service des repas, la réception des aliments en livraison froide et le réchauffage sont sous la responsabilité de la cantinière, Madame Valérie TOUTAIN.

### Horaires des repas

- pour les enfants de maternelle : 12h00-13h00
- pour les autres niveaux : 12h00-12h45/13h00.

Le reste du temps, la pause du midi est consacrée aux activités périscolaires, jeux collectifs, jeux de cour, jeux de société, lecture...Les plus jeunes enfants vont directement à la sieste.

### Menus

Les repas sont préparés en Normandie en application de la loi EGALIM :

<https://agriculture.gouv.fr/alimentation-durable-les-nouveautes-2024-pour-la-restauration-collective>

Ils sont livrés chaque matin par le GIEL DON BOSCO du groupe **Dupont Restauration** située à Courteilles dans l'Orne. C'est un lycée professionnel disposant d'une cuisine centrale spécialisée dans la restauration scolaire.

Les menus sont envoyés chaque semaine aux 3 mairies, à l'école et aux représentants des parents d'élèves pour affichage et publiés sur le site internet du SIVOS MER : <https://maizieres14.fr/wp-content/uploads/2021/03/menu-cantine.pdf>

Chaque repas est composé d'une entrée, d'un plat comprenant protéines et soit légumes soit féculents, fromage et dessert. Le pain industriel a été remplacé par un pain au levain plus digeste et de meilleure qualité. Les enfants sont systématiquement incités à goûter à tous les plats proposés sauf contre-indication médicale.

## TARIFS

### Enfants inscrits

Les inscriptions à la cantine peuvent se faire au mois, à la semaine ou à l'unité, à condition de réserver le repas entre le vendredi précédent et la veille avant 9h du matin par téléphone ou par mail auprès d'Isabelle THEVENIAUD au 02 31 90 25 84 ou sur [periscolaire.sivosmer@gmail.com](mailto:periscolaire.sivosmer@gmail.com)

**A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024, le prix du repas des enfants demi-pensionnaires passe à 4.50 € pour tous les niveaux. Ce prix est une moyenne calculée entre les prix des repas des maternelles et celui des classes élémentaires.**

**IMPORTANT : Le goûter ne sera plus accepté s'il n'est pas apporté dans des contenants sans déchets. ( Cf page 9 et 10)**

### Enfants non-inscrits

Les enfants dont les parents n'ont pas réservé le repas dans les conditions indiqués au paragraphe précédent pourront être exceptionnellement accueillis à la cantine.

**IMPORTANT - Pour les enfants non-inscrits, le repas sera facturé 4.95€, le goûter, restant facturé 1€ (cf. nouvelles conditions au paragraphe précédent).**

**Nous vous remercions de noter que toute inscription non décommandée la veille avant 9h du matin sera facturée.**

La facturation de la cantine est traitée par le Trésor public (modalités en fin de note)

En annexe de cette note, vous trouverez **la Charte de la Cantine du SIVOS** qui rappelle les règles du « bien vivre ensemble » à toutes et tous.





## LA GARDERIE ET LE GOUTER

La garderie est ouverte le matin de **7h10 à 8h50** et l'après-midi de **16h30 à 18h30**. Elle est placée sous la responsabilité d'Isabelle THEVENIAUD.

### Activités

Sous la surveillance des agents du SIVOS, vos enfants se voient proposer des jeux de cour et des activités de dessins, coloriages, puzzles, découpage, lecture... Les agents animent des ateliers d'éveil, des activités ludiques, à thème...

### Gouter sans déchets à la garderie

*Concernés par la Loi Egalim et les nouvelles réglementations environnementales en matière de restauration collective, le SIVOS s'engage pour une utilisation responsable du plastique.*

### Deux options pour les parents et les familles :

Vous donnez directement à votre enfant un gouter sans déchet (*pas de bouteille plastique, pas de gâteaux, compotes, fruits ou yaourts sous emballage individuel plastique*) Vous pouvez utiliser une boîte à gouter et de petits emballages lavables et réutilisables.

### Ou

Le SIVOS proposera un gouter composé d'eau, et suivant les jours de pain et de fromage, ou de gâteaux, compote, yaourt et fruits. Tous proposés en vrac dans des bols et verres lavables et réutilisables.

**IMPORTANT : Les gouters apportés par les enfants qui comporteront des emballages individuels ou du plastique non lavables et réutilisables ne seront plus acceptés et rendus aux parents et familles.**

**L'enfant se verra alors proposer un gouter pris en charge par le SIVOS.**

**L'inscription et l'accueil se font sans condition** directement sur place ou par téléphone auprès d'Isabelle THEVENIAUD les jours d'école **de 7h30 à 8h30 et de 17h00 à 17h45** au **02 31 90 25 84** ou par mail sur [periscolaire.sivosmer@gmail.com](mailto:periscolaire.sivosmer@gmail.com).

### **Tarif**

La garderie reste facturée à l'heure ou par tranche de 30mn. Les 30mn couteront 1.25 €, soit 2.50 € de l'heure. Il n'aura pas d'augmentation cette année.

**Toute 1/2heure commencée est due.**

La facturation de la garderie est traitée par le Trésor public (modalités en fin de note).



## FACTURATION ET PAIEMENT

Tous les paiements garderie et cantine sont traités une fois par mois à terme échu puis transmis aux familles et au Trésor public.

Le montant de la facture de cantine et garderie du mois en cours est prélevé le mois suivant. Par exemple la facture du mois de janvier 2024 sera prélevée en février.

### **Paiement des repas occasionnels pris pendant l'année :**

Les repas sont facturés aux familles mensuellement à M+1 et payables à la Trésorerie de Falaise.

L'article D.1611-1 du code Général des Collectivités Locales a fixé le seuil de recouvrement des créances à 15 €uros. De ce fait, les factures cantine et périscolaire inférieures à ce montant ne peuvent être éditées et transmises aux familles.

Par conséquent, le SIVOS a décidé de cumuler les factures en dessous de 15 €uros. Ces montants feront ensuite l'objet d'une facturation unique en fin d'année scolaire.

Si toutefois la somme de 15 €uros n'est pas atteinte, même en cumulant toutes les factures de l'année, une facture d'un montant forfaitaire de 15 €uros sera éditée en juillet de l'année scolaire en cours.

Le prélèvement est effectué par la Trésorerie suite à votre signature du mandat de prélèvement SEPA et à la remise de votre R.I.B. à l'inscription de vos enfants.

Si vous ne souhaitez pas être prélevé, il vous est possible de régler la facture en espèces ou par Carte Bleue, **si elle comporte un QR Code**, dans un bureau de tabac ou sinon **par chèque par voie postale** adressé au Trésor public de Falaise.

En cas de non-paiement, le Trésor Public est autorisé à engager une procédure permettant le recouvrement des sommes impayées.

**IMPORTANT : Si vous rencontrez des difficultés, quelle qu'en soit la cause, n'hésitez pas à revenir vers la Présidence ou le Secrétariat, nous essaierons ensemble de trouver des solutions et de vous apporter des réponses appropriées**



## LE BUS SCOLAIRE

La compétence est assurée par le SIVOM NORD, de FALAISE.

Le transport est assuré par la société GOUGEUL, de Putanges.

Le transport scolaire des enfants est placé sous la responsabilité de l'agent du SIVOS MER Coralie QUETRON

### Inscription et paiement

Le transport scolaire est un service payant de la Région. **Il coûte 65€** par an et par enfant.

Pour obtenir des informations :

<https://nomad.normandie.fr/le-transport-scolaire-0>

Pour vous inscrire et obtenir votre carte de bus :

<https://nomad.normandie.fr/>

Les horaires de passage (sauf modification transmises après la rentrée) sont les mêmes chaque jour de classe, Vous les trouverez affichés dans les mairies et à l'école :

<b>Matin</b>	lundi au vendredi	<b>Après-midi</b>	lundi au vendredi
Ecole Maizieres	8h36	Ecole Maizieres	16h30
Le Bourg Ernes	8h39	Le Bourg Ernes	16h36
Mairie Rouvres	8h48	Mairie Rouvres	16h45
Belle Fille Maizieres	8h50	Belle Fille Maizieres	16h47
Stade Maizieres	8h52	Stade Maizieres	16h49
Ecole Maizieres	8h53	Ecole Maizieres	16h50

**Pour maintenir le service du transport scolaire, il est important qu'un maximum d'enfants prenne le bus chaque jour. Merci !**

**En cas d'annulation du bus :** nous conservons le système d'alerte qui consiste à diffuser l'information au plus vite par mail et via l'Association de Parents d'élèves qui assure une chaîne de parents pour informer toutes les familles prenant le bus.

N'hésitez pas également à vous organiser entre vous pour mettre en place du co-voiturage ou pour prendre les dispositions nécessaires pour faire garder vos enfants.

**Merci à tous pour votre participation et votre collaboration !**



## SECURITE ET RESPONSABILITE

Depuis 2019, le SIVOS vous demande de remplir une fiche de renseignements sur laquelle vous indiquez :

- les numéros de téléphone pour vous joindre en cas d'urgence
- le nom des personnes susceptibles de venir chercher votre enfant
- toute information importante à connaître concernant : port de lunettes, allergie, asthme, traitement médical, autre...
- Le nom de votre assurance scolaire et le numéro de votre contrat

Au-delà de cette fiche de renseignements, toutes les familles doivent fournir à chaque rentrée un certificat d'assurance stipulant que l'enfant est couvert pour la **responsabilité civile et l'assurance individuelle corporelle**. Cette assurance couvre les dommages causés à autrui pendant le temps scolaire et périscolaire.

Toutes ces garanties figurent sur l'assurance scolaire que vous fournissez lors de l'inscription.

**Nous vous remercions de nous signaler tout changement en cours d'année.**

Dernier point, vous êtes responsables des objets que vos enfants apportent à l'école et dans les temps périscolaires. Ni le SIVOS ni l'école ne pourront être tenus pour responsables en cas de perte ou de casse.

**Afin de prévenir ces désagréments, tout objet ou produit dangereux n'ayant pas de rapport avec l'école (médicaments, bijoux, téléphone, argent, ballons...) est interdit.**



## CHARTE DES VALEURS ET REGLEMENT INTERIEUR

### CHARTE DE BONNE CONDUITE DU SIVOS MER

- Je rentre dans la cantine sans bousculade et sans crier
- Je ne joue pas ou ne jette pas la nourriture ou les couverts
- J'accepte de goûter à tous les aliments qu'on me propose
- Je reste assis et lève la main pour demander ce dont j'ai besoin
- Je ne dois pas me déplacer pendant le repas sans autorisation
- Je parle sans crier et sans me faire remarquer
- Je respecte mes camarades
- Je respecte le personnel du SIVOS MER et je lui obéis
- Je suis poli.e
- Je respecte le matériel et la vaisselle
- Je débarrasse dans le calme
- Je quitte la cantine sans bruit

Signature de l'enfant

Signature des parents ou famille



## REGLEMENT INTERIEUR 2024/2025

### Article 1 - Les objectifs

Le service de restauration scolaire et de garderie a pour objectif

- De s'assurer que tous les enfants mangent bien
- De veiller à la sécurité alimentaire
- De respecter l'équilibre alimentaire
- De faire découvrir de nouveaux aliments aux enfants
- De sensibiliser à toute forme de gaspillage

### Article 2 - L'hygiène

Afin d'éviter trop de déplacements pendant le repas il est demandé aux enfants - sauf les plus petits – de se rendre aux toilettes avant et après le repas.

Les enfants doivent se laver les mains avant et après le repas.

Il est demandé aux enfants de manger proprement et de ne pas jouer avec la nourriture.

### Article 3 - Médicaments, allergies et régimes particuliers

Aucun médicament ne sera donné aux enfants.

L'accueil d'un enfant nécessitant un suivi et une vigilance médicale particulière n'est possible qu'avec la présentation et la signature préalable d'un protocole d'accueil individualisé (PAI) rédigé avec le médecin scolaire et les autres partenaires concernés (Parents ou Famille, directrice de l'école, Présidente du SIVOS, Responsable de la cantine). Ce PAI est valable 1 an et doit être renouvelé chaque année.

Toute allergie doit être signalée et accompagnée obligatoirement d'un protocole d'accueil Individualisé (PAI)

*LE SIVOS MER décline toute responsabilité dans le cas où un enfant allergique mangerait à la cantine sans la signature d'un PAI et à qui il arriverait un problème lié à l'ingestion d'aliments interdits.*

#### Article 4 - L'enfant a des droits

- Être respecté dans son intégrité, pouvoir s'exprimer, être écouté par ses camarades et le personnel d'encadrement
- Signaler à la responsable un souci ou une inquiétude
- Être protégé contre les agressions des autres enfants ou de quiconque (bousculades, moquerie, menace...)

#### Article 5 - L'enfant a des devoirs

- Respecter les règles élémentaires de la politesse (bonjour, s'il vous plait, merci...)
- Respecter les autres enfants et le personnel de restauration,
- Être poli et courtois avec ses camarades et les adultes présents.
- Contribuer par une attitude responsable au bon déroulement du repas.

#### Article 6 - Les sanctions

Les manquements au présent règlement intérieur et en particulier, toute atteinte à l'intégrité physique, morale ou aux biens des autres élèves ou des membres de l'équipe des agents du SIVOS MER donnera lieu à des réprimandes qui seront, le cas échéant, portées à la connaissance des familles.

En cas de faits ou d'agissements graves de nature à troubler le bon fonctionnement ou déroulement du service de restauration ou de garderie tels que :

- Comportement indiscipliné constant et répété
- Attitude agressive envers les autres enfants voir lui-même
- Manque de respect envers le personnel
- Actes violents entraînant des dégâts matériels ou corporels

#### Grille d'avertissement et de sanctions

Refus des règles de vie en collectivité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Comportement bruyant</li><li>• Impolitesse</li><li>• Refus d'obéissance</li><li>• Comportements ou remarques déplacées</li><li>• Agressivité</li></ul>	Rappel du règlement  Punition
---	--	-------------------------------------



Refus des règles de vie en collectivité (récidive)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Persistance d'un comportement agressif et impoli</li> </ul>	Avertissement Et envoi d'un mot aux parents Punition
Non-respect des biens et des personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comportement provoquant et/ou insultant</li> <li>• Dégradation ou vol de matériel</li> </ul>	Rencontre avec les parents et exclusion temporaire d'1 semaine
Non-respect des biens et des personnes (récidive)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comportement provoquant et /ou insultant</li> <li>• Dégradation ou vol du matériel</li> </ul>	Exclusion définitive

### Article 7 – Acceptation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est tenu à la disposition de tous auprès du SIVOS MER et un exemplaire est envoyé à la signature de chaque parent et famille.

Le présent règlement entre en application le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée scolaire 2024/2025 et sera affiché dans les 3 mairies composant le SIVOS MER.

L'inscription à la cantine et à la garderie suppose l'adhésion totale au présent règlement et le retour d'un exemplaire signé auprès du SIVOS MER dès la rentrée.

*Merci donc de nous retourner la Charte et le Règlement intérieur signés par retour en pièce jointe scannée, ou imprimés et déposés dans la boîte aux lettres de la Mairie de Maizières ou dans le cahier de correspondance de l'enfant à l'attention du SIVOS MER.*

A Maizières, Ernes ou Rouvres, le

2024,

*Signature des 2 parents ou du responsable légal, précédée de la mention lu et approuvé.*